

Service Politique de la Ville - Dispositif «A TIRE D'AILE» - Encaissement et réaffectation - Virement de crédits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le dispositif d'Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange «A TIRE D'AILE», mis en place par délibération du 22 avril 1996, a déjà permis à 226 jeunes de bénéficier d'un soutien et de participer à divers chantiers : nettoyage des berges du Doubs avec le service Voirie et l'association Doubs-Rivage, travaux d'environnement avec les Espaces Verts et l'association ECHEL, aménagements sur la cité des Acacias avec le CCAS, plaquette des MPT, Besançon Ville Ouverte aux Jeunes, diffusion du document «Anti-cambriolez-vous» réalisé avec la Police Nationale.

Comme indiqué dans la délibération précitée, le financement de la ville correspond pour l'aide aux jeunes à la participation du budget des MPT et 100 000 F ont été inscrits au BP 1996 pour financer la gestion du dispositif et l'encadrement de certains chantiers.

Il convient d'effectuer le virement de ces 100 000 F, inscrits au chapitre 92.242.65748.47030 sur les imputations suivantes :

- . 61 550 F au 92.242.6042.47030 : prestations d'encadrement des chantiers
- . 36 950 F au 92.242.64131.47034 : personnel temporaire recruté par la MPT de Planoise qui assure la gestion du dispositif
- . 1 500 F au 92.242.6288.95005.47030 : coût d'achat des chèques vacances.

Par ailleurs, la Compagnie des Transports Bisontins a accueilli 24 jeunes dans ses services au titre des chantiers et apporte un financement correspondant au montant des chèques vacances reçus par ces jeunes soit 12 000 F.

Il convient d'encaisser cette somme et de la réaffecter sur les crédits inscrits pour l'acquisition des chèques vacances.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le virement des 100 000 F,
- inscrire au budget supplémentaire 1996 une somme de 12 000 F qui sera encaissée en recettes au chapitre 92.242/ 7478.95005.47030 et réaffectée en dépenses au chapitre 92.242.6288.95005.47030.

M. THIRIET : Je voudrais à cette occasion dire que le chiffre que nous avons inscrit là, 226 est déjà insuffisant. Nous sommes en effet sur une base de 300 contrats «à tire d'aile» sur l'année et nous allons encore augmenter l'année prochaine. Indiscutablement ce dispositif est un dispositif pertinent qui nous permet en tant que collectivité locale de rencontrer des jeunes à travers tous nos dispositifs. Nous pouvons ainsi discuter avec eux sur la base du contrat qui est un des éléments que nous voulons développer par rapport à la citoyenneté. Je tiens à dire que ceci se situe dans un ensemble qui s'adresse à des 15 - 25 ans en difficulté, en exclusion et parmi eux effectivement des jeunes, car il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, issus de l'immigration.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Visa préfectoral du 2 octobre 1996.